Nations Unies S/PV.6391

Conseil de sécurité

Soixante-cinquième année

Provisoire

6391e séance

Mardi 28 septembre 2010, à 10 heures

New York

Président :	M. Apakan	(Turquie)
Membres :	Autriche	M. Mayr-Harting
	Bosnie-Herzégovine	M. Barbalić
	Brésil	Mme Dunlop
	Chine	M. Yang Tao
	États-Unis d'Amérique	Mme Anderson
	Fédération de Russie	M. Safronkov
	France	M. Briens
	Gabon	M. Moungara Moussotsi
	Japon	M. Nishida
	Liban	M. Assaf
	Mexique	M. Heller
	Nigéria	M. Onemola
	Ouganda	M. Rugunda
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Parham

Ordre du jour

La situation en Sierra Leone

Cinquième rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (S/2010/471)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.

10-55259 (F)

Merci de recycler

La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Sierra Leone

Cinquième rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (S/2010/471)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de la Sierra Leone une lettre dans laquelle il demande que la Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la Sierra Leone soit invitée à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter la Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la Sierra Leone à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M^me^ Bangura (Sierra Leone) prend place à la table du Conseil.

Le Président *(parle en anglais)* : Au nom du Conseil, je tiens à souhaiter une chaleureuse bienvenue à S. E. M^me^ Zainab Hawa Bangura, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la Sierra Leone.

Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil décide d'inviter au titre de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire M. Michael von der Schulenberg**,** Représentant exécutif du Secrétaire général et Chef du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. von der Schulenberg à prendre place à la table du Conseil.

Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil décide d'inviter au titre de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire S. E. M. John McNee, Président de la formation Sierra Leone de la Commission de consolidation de la paix et Représentant permanent du Canada.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. McNee à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2010/471, qui contient le cinquième rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone.

À la présente séance, le Conseil entendra des exposés de M. Michael von der Schulenberg et de S. E. M. John McNee. Je donne maintenant la parole à M. von der Schulenberg.

M. von der Schulenburg (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie de me donner l'occasion de présenter le cinquième rapport du Secrétaire général sur la Sierra Leone (S/2010/471).

Lorsque le Secrétaire général s'est rendu à Freetown les 14 et 15 juin, il voulait attirer l'attention sur les progrès extraordinaires accomplis par la Sierra Leone s'agissant du rétablissement de la paix et de la stabilité après la fin de la guerre civile. En effet, la Sierra Leone est un pays qui a su laisser derrière lui des années de dictatures, de coups militaires à répétition et 11 ans d'une guerre civile dévastatrice pour s'atteler à l'édification d'une nouvelle société pacifique, démocratique et plus prospère. Pendant la période plus récente, la Sierra Leone a enregistré des progrès considérables dans le domaine économique et social. Le Gouvernement a réussi à maîtriser l'incidence des récentes crises alimentaire et financière mondiales qui ont frappé le pays, s'est lancé dans un ambitieux programme de développement des infrastructures, a amélioré la production agricole et augmenté la production énergétique.

Dans le contexte de l'examen en cours des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), les efforts que déploie le Gouvernement pour offrir des soins de santé gratuits aux mères et aux enfants âgés de moins de 5 ans, ses programmes efficaces de lutte contre le VIH/sida et le paludisme, son programme de commercialisation à l'intention des petits agriculteurs,

qui sont souvent désespérément pauvres, et la construction de routes de desserte pour relier les villages isolés au réseau routier national revêtent une importance particulière. Il n'est donc pas surprenant que la Sierra Leone ait fait des progrès constants dans la réalisation des OMD.

Dans ce contexte, nous nous devons également de saluer l'appui considérable fourni de longue date par la communauté internationale à la Sierra. Nous saluons en particulier la volonté du Président Koroma de créer la deuxième société indépendante de radiodiffusion d'Afrique, la Sierra Leone Broadcasting Corporation, qui a été inaugurée pendant la visite du Secrétaire général. La Corporation en est encore à ses balbutiements et devra surmonter de nombreux problèmes pour être à la hauteur de ses aspirations et de nos attentes et devenir un porte-parole professionnel et impartial de la Sierra Leone et, un jour, nous l'espérons, de la sous-région. Cependant, je suis convaincu que l'enthousiasme et l'intégrité des membres de son comité de gestion indépendant en feront un porte-parole fiable et impartial pour la nouvelle démocratie sierra-léonaise et un exemple à suivre pour les autres pays de la région.

Je ne vais pas m'attarder davantage sur ces questions de développement car nous allons les aborder cet après-midi pendant la réunion de la Commission de consolidation de la paix. Je vais plutôt saisir cette occasion pour axer mon propos sur trois questions plus récentes qui pourraient avoir une influence importante sur la construction de l'avenir politique, social et économique de la Sierra Leone : premièrement, les efforts que déploie le Gouvernement pour utiliser davantage les ressources minérales et naturelles du pays; deuxièmement, les préparatifs des élections de 2012; et troisièmement, l'évolution de la situation en Guinée voisine.

Ces trois questions peuvent potentiellement être extrêmement bénéfiques à la Sierra Leone. Exploiter davantage les abondantes ressources minérales de la Sierra Leone pourrait contribuer à mettre fin à la forte dépendance du pays vis-à-vis des donateurs et lui fournir les ressources dont il a besoin pour poursuivre ses objectifs de développement de manière plus intensive. Les élections de 2012 pourraient renforcer la jeune démocratie du pays, améliorer la crédibilité des institutions publiques et, à terme, aider la Sierra Leone à franchir la ligne magique du dixième anniversaire de la fin de la guerre civile. Enfin, la tenue d'élections et une transition démocratique réussie en Guinée pourraient pour la première fois donner naissance à une sous-région d'États partageant une même vision et créer un potentiel accru de coopération entre les trois pays de l'Union du fleuve Mano afin qu'ils puissent régler un grand nombre de leurs problèmes communs.

Si ces trois questions sont en effet une source d'espoir pour la Sierra Leone, elles comportent également pour son avenir des risques considérables qui, s'ils ne sont pas gérés avec prudence, pourraient porter atteinte aux progrès enregistrés par la Sierra Leone ces dernières années. Je vais tout d'abord aborder la question des récents contrats miniers.

La Sierra Leone est un pays doté de ressources naturelles et minérales abondantes. Pour mieux gérer ses ressources minérales, le Gouvernement a promulgué l'année dernière une nouvelle loi sur les ressources minières et a commencé, avec l'aide du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), à renégocier les contrats miniers existants d'exploitation des diamants et du rutile, qui est un précurseur pour la production du titane. Tout récemment, le Gouvernement a conclu deux gros contrats miniers pour l'exploitation des importantes ressources en minerai de fer du pays, qui pourrait conférer aux industries extractives de l'économie sierra-léonaise un rôle dominant inédit. En fait, avec ses ressources en or peu exploitées et le potentiel que représentent les réserves offshore rentables de pétrole et de gaz, la Sierra Leone pourrait bien être sur le point de passer du statut de l'un des principaux bénéficiaires de l'aide étrangère à celui d'exportateur de produits minéraux bruts et d'hydrocarbures de premier plan. C'est évidemment une évolution bienvenue pour la Sierra Leone, mais également pour la communauté internationale, qui a tant investi dans la stabilité et le développement de la Sierra Leone de plus de 10 ans.

Cependant, à en juger par les expériences vécues dans différentes parties du monde, les pays qui dépendent de l'exportation de matières premières sont souvent en proie à de grandes difficultés. La dépendance vis-à-vis des exportations de produits miniers et de pétrole entraîne souvent une dislocation du tissu social, d'énormes inégalités de revenus et une corruption généralisée qui se transforment parfois en conflits internes violents. En fait, la Sierra Leone a elle-même vécu cette expérience amère par le passé. Aujourd'hui, le district de Kono, qui était anciennement riche en diamants, est l'une des zones les

plus pauvres de la Sierra Leone avec l'un des taux de chômage les plus élevés du pays, en particulier chez les jeunes. La plupart de ses terres autrefois fertiles sont maintenant parsemées de trous saturés d'eau et les infrastructures du district sont détruites. Les nombreuses maisons incendiées témoignent de la force destructrice d'une guerre civile financée par les fameux diamants du sang provenant de ce même district.

C'est la taille considérable des deux contrats portant sur l'exploitation de gisements de minerai de fer qui crée un malaise, car ils pourraient changer le cours de la situation en Sierra Leone et modifier radicalement le paysage économique, social et politique du pays. Ceci s'applique en particulier à l'accord minier relatif aux importants gisements de minerai de fer de Tonkolili. Si les déclarations officielles sont exactes, le chiffre d'affaires de cette seule opération minière dépasserait largement les capacités financières et d'organisation du Gouvernement lui-même.

Par conséquent, il incombe à toutes les parties concernées, en particulier le Gouvernement sierra-léonais, de déployer tous les efforts nécessaires pour veiller à ce que l'accent mis sur les industries extractives le soit convenablement dès le début. Les préoccupations relatives aux accords d'extraction minière – en particulier la nécessité qu'ils soient conformes à la loi sur les ressources minières, que les contrats soient négociés en toute transparence ou les préoccupations relatives à la puissance économique conférée à un unique investisseur externe – doivent être prises au sérieux. Par ailleurs, les préoccupations en ce qui concerne l'influence que pourraient avoir ces intérêts commerciaux gigantesques sur l'intégrité de fonctionnaires sous-payés, des médias et de la société civile exigeront notre attention.

Je suis convaincu que même les contrats miniers à grande échelle peuvent être gérés d'une manière qui bénéficie tant à l'investisseur étranger qu'au pays. Dans ces circonstances, je me félicite que le Président Koroma se soit déclaré déterminé à faire en sorte que tous les accords d'extraction minière soient conformes aux lois sierra-léonaises et aux pratiques internationales, à accroître la transparence du secteur minier et à rechercher une aide extérieure pour renforcer les capacités nationales à régler les problèmes liés aux gros contrats de concession minière. Je tiens également à exprimer ma gratitude à la Banque mondiale, à la Banque africaine de développement, au Ministère du développement international du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et, plus près de chez nous, au PNUD pour l'aide qu'ils ont offerte afin de permettre au Gouvernement de gérer cet aspect crucial du développement de la Sierra Leone.

Je vais maintenant passer aux élections. Les prochaines élections nationales en Sierra Leone auront lieu fin 2012 – c'est-à-dire dans seulement deux ans. Même s'il reste du temps, nous avons l'impression que la campagne électorale a déjà commencé. Les déclarations à la presse, les interviews, les élections partielles relativement peu importantes et même certaines autres manifestations sociales prennent la forme de campagnes électorales précoces. Malheureusement, les principaux partis politiques s'accusent mutuellement d'intentions suspectes, et l'opposition fait part d'une méfiance croissante quant à l'impartialité des institutions publiques clefs. On craint qu'il y ait des deux côtés des tentatives d'empêcher l'autre de faire campagne de manière légitime dans les bastions politiques respectifs. Les récentes élections partielles, législatives et municipales, ont déjà été émaillées d'incidents semblables et d'actes ou de menaces de violence.

Tout indique que les élections de 2012 risquent d'être difficiles et complexes. Cela est en partie dû au fait que le pays va organiser trois scrutins nationaux en même temps : l'élection présidentielle, des législatives et des élections aux conseils locaux. Mais d'autres facteurs – comme, par exemple, le système du scrutin majoritaire, la probabilité d'un face-à-face entre deux partis, chacun avec ses bastions régionaux, la tentation d'exploiter les différences ethniques et régionales tout comme les nouvelles richesses découlant des récents contrats miniers – pourraient aussi mener à des élections fortement contestées et potentiellement difficiles.

Pour atténuer les conflits avant et pendant les élections de 2012, il est essentiel que le cadre institutionnel chargé de la tenue des élections soit reconnu par tous comme professionnel, crédible et, par-dessus tout, impartial. Cela s'applique notamment aux deux principaux organes électoraux : la Commission électorale nationale et la Commission d'enregistrement des partis politiques. D'autres institutions nationales, comme la police sierra-léonaise, la Commission indépendante des médias et la toute nouvelle et indépendante Sierra Leone Broadcasting

Corporation ont aussi des rôles très importants à jouer à cet égard. Au vu de tout cela, des efforts sérieux doivent être consentis pour régler toutes les questions en suspens concernant les organes d'administration des élections et les autres institutions concernées, et ce, bien avant les élections.

Dans ce contexte, j'exhorte la Commission électorale nationale à faire davantage pour apaiser les craintes au sein du principal parti d'opposition, suite à la reconduite de la présidente de la Commission électorale dans ses fonctions. En même temps, je demande au principal parti d'opposition de faire preuve d'une plus grande souplesse quand il fait part de ses préoccupations électorales, et de ne pas entrer dans des conflits de personnalité. Bien que beaucoup ait été fait pour permettre à la Commission d'enregistrement des partis politiques de remplir ses importantes fonctions de régulation et de médiation, son efficacité est entravée par le fait que sa présidence est vacante depuis plus de deux ans.

Nous notons avec satisfaction que la police sierra-léonaise et sa direction se sont engagées à avoir un dialogue régulier avec les partis politiques, et à protéger l'impartialité et le professionnalisme de la force, au cours des opérations qu'elle mènera pour garantir la sécurité durant le processus électoral. La police devrait accroître ses capacités concernant les techniques de contrôle non létal des foules, et résister à toute tentation d'utiliser des armes d'assaut en cas de troubles de l'ordre public. La mise en place rapide d'un comité indépendant chargé des plaintes concernant la police, envisagé dans le communiqué commun, renforcerait beaucoup la confiance à l'égard de la police.

Le rôle des médias dans le processus électoral sera déterminant, et la Commission indépendante des médias se doit de protéger les médias contre toute influence commerciale et politique abusive. Dans ce contexte, la création de l'Association nationale des rédacteurs en chef des principaux journaux du pays est une heureuse initiative.

Pour peu que les élections de 2007 et de 2008 ou les récentes élections partielles puissent nous fournir une quelconque indication, l'appartenance ethnique et les divisions régionales pourraient jouer un rôle beaucoup plus important dans les élections à venir, et y ajouter une dimension dangereuse. J'espère donc que tous les acteurs politiques redoubleront d'efforts pour désamorcer ce conflit potentiel bien avant la tenue des élections. Le Gouvernement devrait également redoubler d'efforts pour créer un meilleur équilibre régional dans les nominations aux postes élevés de la fonction publique et aux postes politiques.

Enfin, nous sommes préoccupés par l'intention du Gouvernement de mener une enquête sur les exécutions extrajudiciaires de 1992 qui ont eu lieu sous l'ancien Gouvernement militaire, le Conseil national provisoire de gouvernement, qui a dirigé le pays de 1992 à 1996. Cette initiative du Gouvernement pourrait être interprétée par l'opposition comme une tentative d'influencer les élections de 2012, et ouvrir la voie à toutes sortes de demandes de nouvelles enquêtes sur des atrocités passées. Dans le cas où le Gouvernement ouvrirait cette enquête, il devra indiquer plus clairement ses intentions pour éviter toute mauvaise interprétation par la suite.

Je voudrais à présent aborder le troisième point : la Guinée. Les membres du Conseil ne seront pas surpris d'entendre que les Sierra-Léonais observent avec appréhension ce qui se passe chez son plus grand voisin, la Guinée. L'enjeu est de taille pour la Sierra Leone. Une transition démocratique réussie en Guinée stabilisera la sous-région et offrira à la Sierra Leone des options plus vastes pour régler les questions sous-régionales, notamment le commerce transfrontalier et les problèmes de sécurité sous-régionale, comme le trafic de drogue et la pêche illicite. À l'inverse, un arrêt, voire un échec de la transition démocratique en Guinée, pourrait avoir des conséquences négatives graves pour la Sierra Leone. En raison des liens géographiques, culturels et ethniques qui existent entre ces deux pays, des questions non encore résolues concernant leur longue frontière commune, et de la grande quantité d'armes de petit calibre circulant en Guinée, tout conflit susceptible d'éclater en Guinée pourrait avoir des répercussions sérieuses en Sierra Leone.

Dans ce contexte, il me semble que nous devrions tous féliciter le Président Koroma et son homologue libérien, la Présidente Johnson-Sirleaf, de la démarche circonspecte qu'ils ont adoptée pour appuyer la transition démocratique de leur voisin.

Enfin, je tiens à saisir cette occasion pour faire part au Conseil de certaines préoccupations au sujet de notre propre mission intégrée de consolidation de la paix en Sierra Leone. Lorsque le Secrétaire général

s'est rendu en Sierra Leone, il a voulu également appeler l'attention sur une intervention réussie de l'ONU, et en particulier sur un nouveau modèle de mission intégrée de consolidation de la paix pouvant servir d'exemple à d'autres actions de l'ONU. Nous avons réussi à prouver qu'il est possible de passer de l'une des plus grandes missions de maintien de la paix qui soient à une mission purement civile beaucoup plus petite, tout en conservant un engagement politique et en matière de développement crédible dans le pays. Comme je l'ai déjà dit, la nouvelle mission ne coûte aux États Membres que 2,2 % du montant des précédentes opérations de maintien de la paix.

Malheureusement, tous ces succès et toutes ces économies n'ont pas conduit à une augmentation des ressources financières que l'ONU consacre au développement, un facteur clef en Sierra Leone pour notre stratégie de consolidation de la paix. En fait, le financement des activités menées par l'ONU diminue régulièrement. C'est là une tendance inquiétante qui peut compromettre les travaux et la crédibilité de l'ONU. Cela peut également mettre à mal l'adoption d'une démarche intégrée en matière de consolidation de la paix. J'ai l'intention d'entrer plus en détail sur ce point au cours de la séance de la Commission de consolidation de la paix cet après-midi, mais j'apprécierais néanmoins l'appui sans faille du Conseil.

La Sierra Leone ne fait sans doute plus partie aujourd'hui des préoccupations les plus pressantes du Conseil, et c'est bon signe. Mais j'exhorte le Conseil à ne pas abandonner complètement ce pays : nous tenons possiblement un exemple de réussite, non seulement pour la Sierra Leone, mais également pour le Conseil de sécurité. La Sierra Leone aura toujours besoin du Conseil tout comme l'ONU aura toujours besoin de la Sierra Leone.

Pour terminer, je voudrais adresser mes remerciements, par le biais du Ministre des affaires étrangères, au Président Koroma et à son gouvernement, ainsi qu'aux membres des partis politiques et de la société civile sierra-léonais pour leur coopération et leur hospitalité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. von der Schulenburg de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. McNee.

M. McNee (*parle en anglais*) : C'est avec grand plaisir que je rends compte au Conseil en tant que Président de la formation Sierra Leone de la Commission de consolidation de la paix. Si ce pays a réalisé des avancées considérables au cours de la dernière année, il doit cependant encore surmonter d'importants obstacles. Dix ans après la fin de la guerre civile, et deux ans avant les troisièmes élections nationales, la Sierra Leone est sur le point d'achever la consolidation de la paix et de s'engager sur la voie du développement économique à long terme. Pour que ces efforts soient couronnés de succès, il faudra continuer à lui apporter notre soutien.

La Commission de consolidation de la paix examine à l'heure actuelle les progrès en faveur de la consolidation de la paix dans ce pays, tout en planifiant l'orientation de son action future. En effet, la formation Sierra Leone se réunira cet après-midi pour discuter de cette question et adopter un document final qui énoncera ses conclusions et recommandations. Ce processus d'examen s'articule autour du rapport intérimaire conjoint sur le Programme de changement préparé par le Gouvernement sierra-léonais avec la collaboration pleine et entière de l'ONU, des partenaires internationaux et de la société civile.

Le rapport constitue en soi une réalisation remarquable. Sa préparation illustre l'importante prise en charge nationale des efforts et a inclus la participation d'un large éventail d'acteurs nationaux, dont la société civile. Ces conclusions portent sur tous les aspects, notamment en faisant état des progrès dans l'ensemble des domaines visés par le Programme de changement. Ce document comporte aussi d'importantes recommandations sur la suite à donner à ces efforts. Le document évalue les progrès en fonction de la contribution de tous les acteurs. Il s'inscrit dans le prolongement du bilan exemplaire de la Sierra Leone : un pays qui met en pratique les normes relatives à l'efficacité de l'aide, à l'engagement dans les États sortant d'un conflit et à la prestation intégrée de services.

Tel qu'il a été décidé l'année dernière, la Commission s'est concentrée sur les principaux risques pour la consolidation de la paix relevés dans le Programme de changement, tout particulièrement au regard de la bonne gouvernance et de la primauté du droit, de l'emploi des jeunes et de la lutte contre le trafic de drogue. Or, des progrès notables ont été réalisés dans chacun de ces domaines. C'est ainsi que la Commission de lutte contre la corruption poursuit son excellent travail sous la direction d'un nouveau

commissaire. De même, la création d'un organe de presse indépendant, la Sierra Leone Broadcasting Corporation, contribuera à approfondir la démocratisation. Par ailleurs, dans le cadre de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest, l'Équipe spéciale mixte de lutte contre la drogue est devenue un service de lutte contre la criminalité transnationale.

En veillant à ce que les programmes de formation professionnelle et d'emploi concordent mieux avec la demande du marché, la Sierra Leone a aussi réalisé des avancées importantes en ce qui concerne sa stratégie pour l'emploi et l'émancipation des jeunes. La création de la Commission nationale de la jeunesse, dont la mise en place se poursuit, constitue un autre pas important dans la bonne direction.

Malgré cette série de réalisations, il ne faut pas oublier les nouveaux besoins à combler. L'attention se tourne désormais, et, à juste titre, vers les préparatifs des élections de 2012. Comme M. von der Schulenburg vient de le souligner, ce scrutin représente l'un des grands défis que doit encore relever la Sierra Leone afin d'achever la consolidation de la paix et de se lancer dans un processus à long terme de développement économique.

Il est essentiel de mettre en place les conditions politiques nécessaires à la tenue d'élections libres, honnêtes et pacifiques. Pour cela, il faudra continuer à mettre en œuvre les mesures convenues dans le communiqué commun d'avril 2009. Il faudra aussi renforcer la Commission d'enregistrement des partis politiques, et apporter le soutien nécessaire à la Commission électorale nationale. Dans la foulée, il sera essentiel de continuer à renforcer la capacité des forces de police sierra-léonaises à œuvrer avec neutralité et efficacité en faveur de la stabilité. D'abord et avant tout, il est impératif que les principaux partis politiques agissent de façon à renforcer la gouvernance démocratique pacifique et à diminuer les tensions régionales qui se font jour.

D'ailleurs, le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL), sous la présidence du Représentant exécutif du Secrétaire général, a déjà mené une série d'activités visant à améliorer le dialogue multipartite, à désamorcer les tensions politiques à l'échelle du pays et à renforcer la capacité d'intervenir en cas d'incident préjudiciable à l'ordre public. Il est évident que cet aspect précis du mandat du BINUCSIL revêtira de plus en plus d'importance au cours de la prochaine année. Par ailleurs, la Sierra Leone tire de plus en plus avantage de ses abondantes ressources naturelles. Le potentiel économique du secteur minier s'avère particulièrement prometteur pour la croissance, l'augmentation des recettes publiques et une moins grande dépendance à l'égard de l'aide internationale.

Toutefois, comme nous en avons été témoins dans de nombreux contextes, les ressources naturelles comportent également des risques. C'est pourquoi celles-ci doivent être administrées de manière transparente, pour que tous puissent jouir des dividendes économiques de la paix. L'adhésion de la Sierra Leone à l'Initiative de transparence des industries extractives et au Processus de Kimberley sont deux initiatives importantes à cet égard.

(*l'orateur poursuit en français*)

Pour terminer, je voudrais évoquer une question cruciale du point de vue de la consolidation de la paix. Dans une large mesure, la Sierra Leone a mis en place les mécanismes stratégiques et institutionnels nécessaires à la coordination et à l'exécution des activités de consolidation de la paix. Grâce au Programme de changement et à la Stratégie de vision commune des Nations Unies, ce pays dispose de deux stratégies globales et intégrées. Malgré cela, les besoins en ressources demeurent importants.

Le Fonds d'affectation spéciale multidonateurs des Nations Unies, créé pour financer la Vision commune et, par là même, pour aider à la concrétisation du Programme de changement, n'a reçu que 10 millions de dollars à ce jour, alors que l'objectif pluriannuel se chiffre à 204 millions de dollars. Si la communauté internationale a été prompte à saluer le modèle intégré de consolidation de la paix élaboré dans ce pays, elle tarde par contre à mobiliser des ressources financières. Face aux besoins à combler, la formation Sierra Leone a décidé d'élaborer un plan de mobilisation des ressources qui aidera à atteindre les objectifs de financement actuels, à attirer des donateurs non traditionnels et à examiner d'autres façons d'apporter une aide internationale.

S'agissant de la consolidation de la paix, la Sierra Leone illustre la réussite de l'action multilatérale. Ce pays se trouve cependant à un tournant décisif. Afin que les gains réalisés depuis la fin de la guerre civile soient consolidés, il faudra consentir un dernier investissement dans la paix. La Commission de

consolidation de la paix souhaite continuer à aider la Sierra Leone à atténuer les principaux risques pour la paix. Elle souhaite également lui apporter son soutien dans les préparatifs en vue d'élections libres, honnêtes et pacifiques en 2012. Enfin, la Commission de la consolidation de la paix est déterminée à aider ce pays à instaurer une paix globale et durable dans l'intérêt de tous les Sierra-léonais.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. McNee de son exposé.

Je donne maintenant la parole à S. E. M^me^ Zainab Hawa Bangura, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la Sierra Leone.

M^me^ Bangura (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, ma délégation vous félicite pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de septembre. Nous voudrions également vous remercier d'avoir convoqué la présente séance consacrée à la situation en Sierra Leone et de nous donner l'occasion de contribuer à ce débat.

Par ailleurs, nous remercions sincèrement le Secrétaire général de son rapport détaillé (S/2010/471) sur le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL). Entre autres choses, ce rapport met en exergue les faits marquants survenus dans le pays, les défis à relever et, bien entendu, les activités du BINUCSIL au cours de la période considérée. La visite que le Secrétaire général a récemment effectuée dans notre pays a été particulièrement productive et tous les Sierra-Léonais en gardent encore un souvenir vivace, étant donné qu'elle a coïncidé avec l'inauguration de la deuxième société indépendante de radiodiffusion en Afrique, la Sierra Leone Broadcasting Corporation.

Nous voudrions rendre un hommage particulier au Représentant exécutif du Secrétaire général pour sa déclaration de ce matin, ainsi qu'au Président de la formation Sierra Leone, l'Ambassadeur John McNee, qui a, comme d'habitude, apporté une contribution utile et instructive à ce débat.

Pour gagner du temps, je résisterai à la tentation de décrire en détail tous les faits importants survenus dans mon pays au cours de la période considérée, étant donné qu'il y a cinq jours, le Président Ernest Bai Koroma, lors de son allocution à la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale, l'a déjà fait en soulignant certains des progrès visibles que le Gouvernement a réalisés au cours de cette période, en partenariat avec la communauté internationale, dans le processus de consolidation de la paix et de la sécurité, en vue de promouvoir la croissance et le développement économiques.

La plupart de ces efforts et de ces succès, qui sont décrits dans le rapport dont nous sommes saisis aujourd'hui, ont été également confirmés par des indicateurs, notamment le Global Peace Index, qui a classé la Sierra Leone au cinquante-troisième rang des pays les plus pacifiques du monde; l'Index Mo Ibrahim, qui indique que nous avons considérablement amélioré nos résultats en matière de bonne gouvernance par rapport aux autres pays touchés par des crises; les classements de la Banque mondiale sur les affaires; et l'Indice de perception de la corruption de Transparency International. Cependant, le Président a clairement mis en garde contre le danger qu'il y aurait à nous reposer sur nos lauriers en nous fondant sur les progrès accomplis jusqu'à présent et indiqué que ces éloges devraient inciter le Gouvernement à redoubler d'efforts pour améliorer la qualité de vie de la population.

Le Gouvernement est pleinement conscient de l'importance que revêtent certaines questions soulevées par le Secrétaire général dans son rapport, s'agissant de la mise en œuvre du communiqué commun du 2 avril 2009, en particulier concernant le dialogue entre les partis politiques, le rapport du groupe d'examen indépendant, l'enquête proposée sur les exécutions du 29 décembre 1992 d'un ancien inspecteur général de la police et de 27 autres personnes et l'accroissement de la participation des femmes à la vie politique en Sierra Leone, entre autres.

En ce qui concerne la consolidation d'une culture de tolérance politique, le Président Koroma souligne constamment que, indépendamment de l'obédience politique ou religieuse, les liens de l'unité qui nous unissent au sein de la nation sont plus forts que toutes les questions qui peuvent nous diviser. Un jour, il a rassuré le pays en déclarant :

> « En tant que Président de la Sierra Leone, il m'incombe d'unifier le pays. Il m'incombe de permettre à chacun de définir un nouveau concept de démocratie, une nouvelle culture de démocratie, qui est que personne n'est l'ennemi de personne. Nous pouvons être adversaires sur certaines questions politiques, mais, en fin de

compte, nous devons nous concevoir comme des Sierra-léonais, unis dans le développement de notre pays. »

Il a à plusieurs occasions tendu un rameau d'olivier, tenant souvent à insister que la tolérance est un concept bilatéral et que tous les Sierra-léonais doivent s'efforcer de construire une nation unifiée. Il a fait la preuve de sa détermination à approfondir le processus démocratique et à unir le pays non seulement en voyageant régulièrement à travers le pays mais en veillant à ce que les programmes de développement initiés par le Gouvernement soient mis en œuvre équitablement dans toute la Sierra Leone, quelles que soient les politiques ou l'ethnicité d'une région ou d'une localité donnée.

Le Gouvernement est fermement résolu à renforcer la gouvernance et le développement du secteur privé. La lutte contre la corruption se poursuit sans relâche. Un nouveau président de la Commission de lutte contre la corruption a été nommé, et le Gouvernement continue de concourir financièrement à la mise en œuvre de la Stratégie nationale de lutte contre la corruption. La détermination à combattre le trafic de drogue et la criminalité transnationale organisée est tout aussi ferme. L'Équipe spéciale mixte de lutte contre la drogue a été transformée en un Service de lutte contre la criminalité transnationale, beaucoup mieux équipé pour éliminer cette menace pernicieuse. Il a toutefois grand besoin d'une assistance technique et d'un appui soutenus.

Sur un autre front majeur de l'initiative de consolidation de la paix, nous avons réussi à prendre de nouvelles mesures pour apaiser les inquiétudes des jeunes dans le pays. Un président a été nommé récemment à la tête de la Commission nationale de la jeunesse, laquelle a été créée dans le but de formuler la stratégie et la politique relatives à l'autonomisation des jeunes et à leur participation dans l'édification de la nation et le développement national. Il s'agit d'un signal fort que la Commission est prête à assumer ses responsabilités et à lancer la mise en œuvre de ses stratégies. Un appui plus concret de la part de tous nos partenaires, y compris ceux qui contribuent déjà activement à relever ce défi, serait donc apprécié.

Concernant les élections de 2012, le Gouvernement est résolu à veiller à ce que la Commission électorale nationale et la Commission d'enregistrement des partis politiques exécutent effectivement leur mandat constitutionnel, en toute indépendance et sans aucune ingérence. À cet égard, mon collègue, le Ministre des finances et du développement économique, a déjà commencé à mobiliser le soutien et les ressources nécessaires pour réunir les conditions d'un processus crédible, libre, équitable et pleinement participatif. Nous comptons sur les Nations Unies et la communauté internationale pour répondre rapidement et favorablement à son appel à l'action.

Assurer la transparence totale dans l'exploitation de nos ressources minérales est l'un des aspects les plus fondamentaux de la politique de développement du Gouvernement, avec la volonté politique de veiller à ce que les vastes richesses minières du pays soient exploitées dans l'intérêt du peuple. À cette fin, le Gouvernement est très à l'écoute des préoccupations exprimées au sujet des accords récemment conclus dans le secteur de l'extraction minière, et est tout à fait disposé à mettre en place les modalités visant à apaiser ces inquiétudes et à assurer la plein respect des lois minières du pays.

Malgré les efforts du Gouvernement et les progrès accomplis jusqu'à présent pour résoudre nombre des problèmes ayant abouti à la guerre civile, les défis restent nombreux. La mise en œuvre de certains aspects des recommandations faites par la Commission Vérité et réconciliation requiert toujours un appui. En particulier, le processus de réparations reste en grande partie sous-financé, près de six ans après la publication des recommandations. Sur le front socioéconomique, les incertitudes économiques et financières actuelles sapent nos efforts de redressement rapide de l'économie.

Compte tenu du lourd impact de ces incertitudes sur nos initiatives, nous demandons qu'une attention urgente et adaptée soit accordée à la concrétisation des promesses faites à la réunion du Groupe consultatif sur la Sierra Leone, qui s'est tenue récemment à Londres.

Je voudrais renouveler l'engagement de mon Gouvernement à jouer un rôle constructif dans les événements et le processus de démocratisation en cours en République de Guinée voisine. Nous avons constaté avec satisfaction que notre Commission électorale nationale avait réussi à faciliter et à garantir l'octroi du droit de vote aux ressortissants guinéens en Sierra Leone, notamment dans le cadre de l'Union du fleuve Mano. À cet égard, nous continuerons à suivre

l'évolution des événements avec un intérêt tout particulier.

Le Gouvernement étudie attentivement le rapport du Groupe d'examen indépendant, ainsi que la proposition d'ouvrir une enquête sur les exécutions extrajudiciaires, le 29 décembre 1992, d'un ancien inspecteur général de la police et de 27 autres personnes, en vue de régler cette question en servant au mieux les intérêts de la nation.

Pour terminer, je voudrais exprimer notre gratitude aux membres du Conseil pour l'intérêt qu'ils n'ont cessé de porter à la Sierra Leone et pour leur coopération sans faille avec mon pays. Nous nous réjouissons de pouvoir compter sur leur appui solide dans la poursuite de nos efforts pour instaurer une paix et une prospérité durables en Sierra Leone et d'en faire un cas exemplaire de réussite.

Nous partageons les inquiétudes exprimées par le Représentant exécutif du Secrétaire général concernant la réduction constante du financement des opérations des Nations Unies, notamment le BINUCSIL, et les effets néfastes que cela aura sur l'action et la crédibilité des Nations Unies. Nous espérons que le Conseil remédiera efficacement à cette réduction.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie la Ministre Bangura pour sa déclaration.

Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 45.